N° 5 Le 27 septembre 2021

LE TRAIT D'UNION DE LA FEDERATION

La newsletter officielle des services publics CFE-CGC

Dans ce numéro:

EDITO

DOSSIERS

PROJET LOI FINANCES 2022

GARANTIE MOBILITE

ENQUETE TELETRAVAIL

AGENDA SOCIAL DGAFP

Services Publics CFE-CGC

15/17 rue Beccaria - 75012 Paris

01.44.70.65.90

Fonctions.publiques@cfecgcfp.org

www.cfecgcfp.org

EDITO

Par Nathalie Makarski

Chers collègues,

Nous espérons que notre lettre d'information remplit sa mission première, vous informer et créer du lien et de la proximité avec vous !

MERCI pour vos suggestions, vos nombreux messages d'encouragement qui témoignent de l'intérêt de faire vivre *« le trait d'union de la fédération »* pour établir un lien entre les différents syndicats affiliés.

Alors notre lettre évolue en changeant de couleur. Et nous continuerons à la modifier sur la base de vos remarques.

Dans ce numéro vous pourrez aussi découvrir le calendrier des prochains groupes de travail et réunions pour octobre 2021. Si une ou plusieurs thématiques vous intéresse et si vous souhaitez participer aux discussions et échanges, n'hésitez pas à nous écrire !

Et pour finir notre compte à rebours des jours qui nous séparent du prochain scrutin des élections professionnelles.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

J - 437

PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Baisse de 509 ETP des effectifs des ministères et de leurs opérateurs.

Hors opérateurs, les effectifs de l'Etat progressent de 767 ETP (2176 postes supplémentaires aux ministères de l'intérieur, de la justice et des armées). Les effectifs du ministère de l'éducation nationale seront quasi stables. S'agissant des suppressions d'emplois dans les ministères, c'est encore Bercy qui portera l'essentiel de l'effort, avec un schéma d'emploi en baisse de 1500 ETP.

Le périmètre de la mission « transformation et fonction publiques » a été élargi, ses moyens s'élèvent à 0,78 milliard d'euros. La mission comporte 5 programmes :

- rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi occupants
- Fonction publique
- Transformation publique
- Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques
- Innovation et transformation numériques

Pour retrouver le PLF dans son intégralité https://www.economie.gouv.fr/files/2021-09/PLF_2022.PDF

GARANTIE MOBILITE

La circulaire du Premier Ministre du 10 mars 2021 (ayant pour objet « *accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'Etat dans les territoires »)* a posé le principe d'une garantie de maintien de la rémunération en cas de mobilité au sein des services de l'administration territoriale de l'Etat. « Le niveau du régime indemnitaire précédemment détenu par un agent souhaitant effectuer une mobilité sera garanti. Ce dispositif sera mis en place au sein du périmètre de l'administration territoriale de l'Etat dès septembre 2021, puis élargi à 2022 à l'ensemble des agents administratifs des services déconcentrés de l'Etat ».

Une instruction conjointe DGAFP / Direction du Budget du 20 septembre 2021 ayant pour objet la garantie de maintien de la rémunération en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'Etat, précise les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. Elle détaille :

- **le périmètre de la mesure :**

⇒ Agents affectés dans un service déconcentré de l'Etat, au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets

⇒ Sont concernées les mobilités vers un emploi relevant d'un autre périmètre ministériel soit au sein d'un même service déconcentré, soit au sein d'un autre service déconcentré parmi les suivants : préfectures, sous préfectures, directions départementales interministérielles, secrétariats généraux communs départementaux, services et directions civiles placées sous l'autorité du préfet de région (à l'exclusion des périmètres éducation nationale, justice et finances publiques).

⇒ Agents bénéficiant du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) tant dans l'emploi d'origine que dans l'emploi d'accueil

- **le montant de la « garantie mobilité »** : différence entre le montant brut annuel de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) perçue par l'agent dans son emploi d'origine et celui perçu dans son emploi d'accueil
- **la prise en charge financière de la « garantie mobilité »:** elle est versée à l'agent par l'employeur d'accueil, son financement est à la charge de l'administration d'origine.

Une FAQ sera diffusée prochainement pour apporter toutes les précisions nécessaires.

ENQUETE TELETRAVAIL

La Cour des Comptes réalise une enquête intitulée *« la place post covid du télétravail dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail dans la fonction publique ».* Elle porte sur les 3 versants et abordera 3 thématiques : la quantification du télétravail et son impact sur la gestion des ressources humaines et l'organisation des services, ses coûts et ses gains pour l'employeur comme pour l'agent, les perspectives du télétravail, en particulier ses opportunités et ses risques.

Votre fédération sera auditionnée en novembre 2021 sur ce sujet d'actualité.

REUNIONS GROUPES DE TRAVAIL FP - semaine 39 -

Groupe de travail contractuels 28 septembre

Objet : poursuite de la présentation du projet de décret modifiant la décret du 17 janvier 1986.

Calendrier :

⇒ novembre 2021 consultation du CSFPE

⇒ décembre 2021 saisine du conseil d'Etat et examen en section

⇒ fin 2021 publication du nouveau décret

Votre fédération sera représentée à ce GT par Olivier LEFORT (SNT) et Pascal RIBEIRO (CGC défense).

Groupe de travail « santé famille—instances médicales » 29 septembre

Objet : examen projet décret relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission à l'emploi public et au régime de congés pour
raison de santé des fonctionnaires FPE (décret 86-442 du 14 mars 1986).

Votre fédération sera représentée par Hugues THIBAULT (délégué fédéral) et Olivier LEFORT (SNT).

Conseil Commun de la Fonction Publique 30 septembre

Ordre du jour : projet d'ordonnance portant codification de la partie législative du code général de la fonction publique

Prévue par l'article 55 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'ordonnance doit être prise avant le 7 décembre 2021 pour la partie législative, l'adoption de la partie règlementaire est prévue quant à elle pour 2023 au plus tard.

La projet d'ordonnance vise à codifier législative des textes concernant la fonction publique et en particulier les 4 lois dites statutaires n°83-634, n°84-16, n°84-53 et n°86-33 (statut général du 13 juillet 1983 et les 3 lois de 1984 et 1986 portant respectivement sur la FPE, la FPT et la FPH).

L'annexe du projet d'ordonnance sera divisée en 9 livres : droits obligations et protections - dialogue social - recrutement - politique des ressources humaines - parcours professionnels - temps de travail : durée, organisation droits sociaux - rémunération et avantages divers - santé et sécurité au travail - dispositions particulières à certains emplois.

Votre fédération sera représentée par Loïc FANOUILLERE et Laurent VERDU en qualité d'expert.

AGENDA SOCIAL

DGAFP

OCTOBRE

5 oct	GT PSC
7 oct	CSFPE
11 oct	GT attractivité territoriale
11 oct	GT décret application ordonnance formation
13 oct	GT Plan santé au travail
13 oct	GT prépa CSFPE
14 oct	GT Organisation territoriale de l'Etat
14 oct	CIAS
19 oct	CCFP
20 oct	GT PSC
20 oct	GT Elections professionnelles
21 oct	CSFPE
22 oct	GT perspectives salariales
27 oct	GT prépa CSFPE